

- **Article 1-Choix de vie** : Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.
- **Article 2- Domicile et environnement** : Le lieu de vie de la personne âgée dépendante domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- **Article 3- Une visite sociale malgré les handicaps** : Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
- **Article 4 -Présence et rôle des proches** : Le maintien des relations amicales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- **Article 5- Patrimoine et revenus** : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- **Article 6- Valorisation de l'activité** : Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- **Article 7- Liberté de conscience et pratique religieuse** : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- **Article 8- Conserver l'autonomie et prévenir** : La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- **Article 9- Droits aux soins** : Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- **Article 10- Qualification des intervenants** : Les soins que requiert la personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés et en nombre suffisant.
- **Article 11- Respect de la fin de vie** : Soins et assistance doivent être assurés à la personne âgée dépendante en fin de vie et à sa famille.
- **Article 12- La recherche : une priorité et un devoir** : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- **Article 13- Exercice des droits et protection juridique de la personne** : Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- **Article 14- L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion** : L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.